

**Compte-rendu sommaire**

**Présents :** Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

**Absent(es) excusé(es) :** Monsieur BAILLON Yannick (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT Laurence), Monsieur THUSY Fabrice (donne pouvoir à Monsieur DAUDIN).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Extension du cabinet médical : avenant n°3**

Monsieur le Maire indique aux élus que le budget initial concernant l'extension du cabinet médical était de 483 000 € H.T.

Suite à la réhabilitation de l'existant, un surcoût de 321 740 € H.T. a été défini comme suit :

- Mise en commun d'une climatisation (200 000 €)
- Rationalisation du chauffage entre bâtiment existant et extension neuve
- Mise en commun d'une centrale d'air double-flux
- Centralisation du tableau général basse tension, réfection des réseaux électriques et de sécurité incendie et alarmes de manière générale
- Dépose et repose des faux plafonds
- Étanchéité des combles
- Création de trappes d'accès aux combles
- Ajustement de quelques cloisonnements intérieurs
- Modification de quelques baies de façade
- Agrandissement de la surface du hall public

**Soit un montant total de 804 740€ H.T. (sans les frais de maîtrise d'œuvre)**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de la réhabilitation et de l'extension du cabinet médical tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 portant sur la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre.

**02) Convention MEDIN'FRANCE**

Monsieur le maire donne lecture de la convention proposée par MEDIN'France ; agence de recrutement dans le secteur médical.

MEDIN'France s'engage à reprendre les recherches (sans frais) pour trouver un autre praticien dans le cas d'un départ anticipé du médecin dans les 12 premiers mois de son installation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec MEDIN'France.

### **03) Demande de subvention**

#### a) Tour du Loiret

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500€ (deux mille cinq cent euros) à l'association Tour du Loiret Cyclisme pour l'arrivée de l'étape en 2021 à ARTENAY.

Cette dépense sera financée à l'article 657487.

#### b) Acquisition d'ouvrages

Messieurs JACQUET et DREUX ont reçu deux adhérents de l'association GHILIIS (Asso. Histoire Saint-Jean de Ruelle et Ingré).

Ils ont présenté un ouvrage sur la guerre de 1870 dans l'Orléanais et ses environs. La commune y est citée pour les batailles ayant eu lieu autour d'Artenay.

Monsieur le Maire propose d'acquérir quelques exemplaires de l'ouvrage : 20 pour le GAHRA et 10 pour la commune. Le tarif de l'ouvrage est de 20€.

Une subvention d'un montant de 600€ (30 \* 20€) sera versée à l'association.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association GUILIIS afin d'acquérir 30 ouvrages.

- **fixe** le prix de vente des ouvrages à 20€ (vingt euros) ; ces ouvrages seront vendus par le Musée.

### **04) Convention de mutualisation**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mutualisation de l'utilisation d'une machine de désherbage à eau bouillante avec la commune de Patay pour une durée de 5 ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **5) Convention de groupement de commandes pour la structure de l'école maternelle**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de groupement de commande pour l'achat d'une structure pour enfants à l'école maternelle.

Le montant H.T. de la structure, soit 13 812,65€, a été réparti sur les communes d'ARTENAY, BUCY-LE-ROI, TRINAY, LION EN BEAUCE et RUAN.

Pour rappel les communes du groupement scolaire ne financent pas les investissements.

Les communes de l'Eure et loir n'ont plus la compétence scolaire, transférée à la communauté de communes Cœur de Beauce et ne vont pas participer à l'achat.

Le calcul a été fait au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'enfants scolarisés en maternelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **6) Personnel de la fonction publique territoriale**

Monsieur le Maire expose aux élus le calcul pour l'indemnité de fin d'année ainsi que la prime de Noël versées aux agents.

Afin que l'agent puisse en bénéficier, il doit effectuer un minimum de 6 mois de services effectifs dans l'année.

Il propose de verser la prime de Noël et l'indemnité dès lors qu'un contrat de 6 mois au minimum est signé. Ainsi, un agent à temps complet recruté au 1<sup>er</sup> septembre pour au moins 6 mois percevra 4/12 de la prime de Noël et autant de l'indemnité de fin d'année.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la proposition de Monsieur le Maire de verser les primes de Noël et l'indemnité de fin d'année au prorata dès lors que l'agent recruté a signé un contrat d'au moins 6 mois.

## **7) BVG : rapport annuel 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2019 de Beauce Gâtinais Valorisation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** le rapport annuel 2019 de Beauce Gâtinais Valorisation.

Madame CHARON précise que le SIRTOMRA procèdera à des contrôles auprès des administrés afin de vérifier que le tri est bien réalisé.

## **8) GrDF : rapport annuel 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2019 de GrDF.

Le contrat a été signé le 22 octobre 1997 pour une échéance en 2027.

5 interventions de sécurité gaz ont été réalisées sur l'année 2019.

## **9) Affaires diverses**

### a) Bibliothèque

Suite à l'apparition de plusieurs fissures dans le bâtiment, la commune a fait intervenir un expert pour un coût de 3 936€ TTC. Monsieur le Maire donne lecture de l'étude.

### b) DSP « eau potable »

Monsieur le Maire informe les élus que 2 entreprises ont répondu à l'offre : la SAUR et SUEZ.

Le contrat doit débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 ans.  
Une négociation par visioconférence a eu lieu le vendredi 6 novembre

Les 2 entreprises doivent transmettre leur dernière offre actualisée pour le 13 novembre 2020.

c) Acquisition terrain Gendarmerie

Le propriétaire du terrain sur lequel se fera l'extension des logements de la gendarmerie a signé en 2019 une proposition. La commune l'a rencontré le 30 octobre afin de caler le planning pour la signature de la vente en janvier 2021.

d) Projet ESAT : café solidaire

Le château d'Auvilliers a obtenu des fonds (concours sur la philanthropie) pour la création d'un café solidaire, dont le but est de tisser du lien social via des rencontres en petit nombre.  
Il a été proposé, début 2020, le bâtiment de l'ancienne poste situé Mail Sud.  
Seul le RDC aurait été utilisé et, depuis, la municipalité souhaite vendre ce bâtiment.  
Il a donc été proposé à la place les locaux sis rue d'Orléans à Monsieur MUHIRE, qui approuve cet emplacement. Monsieur le Maire a signé une lettre d'engagement qui va dans ce sens.  
L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est à revoir, il n'y a pas encore de date de début de travaux.  
Actuellement, une partie de l'étage du bâtiment est mise à disposition de l'ADHAT.

e) Travaux giratoire

Un arrêté départemental a été pris afin de faire dévier les camions sur le chemin des postes.

De nombreux poids lourds sont passés Grande Rue ; revoir l'emplacement des panneaux installés par le Département et la déviation au niveau du giratoire TEREOS.

L'ABF n'a pas accordé la couleur rouge pourpre pour les barrières et potelets qui doivent être installés après les travaux. La couleur retenue est le gris anthracite.

f) Enquête publique PLUi-H

L'enquête publique s'est achevée le 6 novembre.  
Monsieur le Maire rencontrera le 10 novembre la CCBL afin de prendre en compte l'ensemble des remarques inscrites dans le registre prévu à cet effet.

g) Travaux

Suite à la commission travaux du 5 novembre, les élus ont choisis les travaux à valider en 2020 et 2021 : éclairage public, acquisition de véhicules, acquisition matériel pour le service technique : peigne à gazon, désherbeur mécanique motorisé.  
La porte d'entrée de Radio Vag va être changée.

Tour de table :

• Mme CHARON :

Vaccination contre la grippe : 27 personnes sont venues en salle des fêtes se faire vacciner.  
Des contacts avec des maisons de retraite ont été faits afin de leur donner les livres déstockés de la bibliothèque.  
La collecte annuelle de la banque alimentaire se déroulera le week-end du 27 novembre à Intermarché.

- Mme CHEVOLOT :

Suite au conseil d'école élémentaire : baisse d'effectifs (perte de 9 enfants) pouvant entraîner une fermeture de classe.

L'organisation se passe bien, chacun joue son rôle. Les enfants s'adaptent bien avec les masques.

Un visiophone a été installé sur la porte principale de l'école élémentaire

Le sable du bac à sable a été changé.

Suite au conseil d'école maternelle : baisse d'effectifs pouvant également entraîner une fermeture de classe.

Revoir la sécurisation rue d'Orléans (mettre la priorité à droite rue de la Piscine ou revoir le positionnement du STOP)

Revoir aménagement devant l'école ainsi que le calcaire.

Laurent GUYON ajoute que l'on pourrait installer des pots de fleurs pour dématérialiser des places de parking. A faire après les travaux du cabinet médical.

L'élaboration du nouveau site Internet est en cours.

- M GUYON :

Des visites de communes voisines ayant installées des systèmes de vidéoprotection étaient prévues. Le dossier est ralenti par la situation sanitaire.

- Mme MATTIA-TALBOT

Le régime indemnitaire de la commune est en cours de révision. Voir pour organiser une commission Personnel avant validation par le Comité technique.

Les annonces des 3 services civiques ont été publiées ; une réunion avec les tuteurs est prévue le 23 novembre.

- M DREUX :

Avec le confinement, les professeurs de l'école de musique ont repris les cours en visio.

La facturation sera à revoir : facturation pondérée par le présentiel et non par les cours en visio ;

M. GUYON indique que la gratuité des cours ne valoriserait pas le travail des professeurs.

- M DAUDIN :

Suite à la commission Travaux, un devis a été demandé pour le chiffrage de volets en bois pour la mairie.

Le coût s'élève à 46 000€, soit 30 % supérieur comparativement à des volets en aluminium. La couleur n'a pas été choisie, elle sera choisie par les élus.

- M RICAULT :

Suite à un courrier de la Préfecture, les Anciens Combattants ne participeront pas à la cérémonie du 11 novembre.

Les Ardenaisiens sont invités à pavoiser leur fenêtres et balcons. Une annonce sera faite sur les réseaux sociaux.

Mettre le drapeau directement en haut du mât au cimetière.

Le drapeau a été mis en berne suite aux attentats.

- M GUDIN :

Certains ifs au cimetière n'ont pas été taillés pour la Toussaint.

Monsieur le Maire lui précise que cela a été fait depuis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.